

**Objet de la résolution** : Affiliation de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) au Congrès du travail du Canada (CTC)

**ATTENDU QUE** : le CTC est une entité phare du mouvement syndical canadien, et permet aux syndicats affiliés de tisser des liens plus étroits avec d'autres syndicats afin que l'union fasse la force pour la défense des droits des travailleurs au Canada;

En se joignant au CTC, l'ACEP pourra être plus connectée et plus investie (parallèlement à tous les principaux syndicats de la fonction publique) dans la prise de décisions à propos du mouvement syndical, et aura accès aux services offerts et aux recherches menées par le CTC.

Dans le cadre d'un sondage mené en 2015, les membres de l'ACEP ont dit que l'Association devrait travailler en plus étroite collaboration avec d'autres syndicats et d'autres groupes.

Ils se sont dits favorables à une adhésion au CTC chaque fois que les représentants du CTC leur ont fait une présentation, notamment en 2016 et en 2017.

Dans son budget 2017, l'ACEP a réservé des fonds pour payer l'adhésion au CTC.

L'ACEP est le seul grand syndicat de la fonction publique qui n'est pas encore affilié au CTC.

### **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE**

L'ACEP devrait organiser un vote de l'ensemble de ses membres afin de décider de l'adhésion au CTC; ce vote devrait avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2020.

Avant ce vote, de préférence lors d'une assemblée générale spéciale (afin de permettre une discussion) et par courriel, l'ACEP devrait fournir aux membres des renseignements sur l'adhésion au CTC, ce qui inclut des renseignements sur le CTC lui-même, sur le coût, sur la façon dont les cotisations seront payées à même le budget de l'ACEP et sur les avantages associés au statut de membre du CTC.